

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

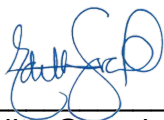
AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 18 février 2026, a été adopté le *Règlement numéro 188-2017-10 modifiant le règlement 188-2017 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régional de comté de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 1er avril 2026.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière